NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 5 MAI 1891.

PETITES ANNONCES.

POUR LA DURABILITE & CO., Empriseurs, No 22 rue de l'Union (entre Carondelet et St-Charles), Nouvelle-Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacien, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 12 mars—1 an

DEMANDES.

ON demande.—Un apprenti serrurier qui a déjà travaillé dans le métier. S'adresser A. Mangin, 73 Ste-Anne. 3 mai—7f

A VENDRE.

A VENDRE.—Venant de recevoir un wagon de beaux chevaux. Exposition à l'extrémité de la ligne des chars Prytania. Venez voir. Hill Bros. 29 av—7 f

A VENDRE Quatre machines Baokeye relativement neuves—15x18 cylindre. Valiant (Fly wheel) 9 pieds x16 pouces face. Adresse à Dingee et Conard, Bonnevaux. Exposition, Nouvelle-Orléans, Louisiane.

UN fonds d'épicerie à bas prix. S'adresser au bureau de l'ABEILLE. 28avril—7f

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de R. L. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,804.—Division B. —Attendu que Justine Hart a présenté une requête dans la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu R. L. Brown, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
3 mai—3 8 12

Succession de George A. Oaker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 32,822—Division C —Attendu que George Oakes a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu George A. Oaker, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 av—30 mai 5 9

Succession de Mme John C. Finney.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,823—Division A. —Attendu que John C. Finney a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Jeanne Finney; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 avril—29—mai 3 8

Succession de Bridget Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,389—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte-final présenté par C. Q. Quail et Timothy Feahney, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 avril—28—8 8 mai

Succession de Martin Wyse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,297—Division A.— —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alice Wyse, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

Succession de Mme Christina Humbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,778—Division E.—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christina Humbrecht, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours de la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 av—26 30—mai 5

Succession de Mme Rebecca C. L. Leof.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,841—Division E —Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Rebecca C. L. Leof; décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

Succession de Bridget Nash.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 29,389—Division D. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte-final présenté par C. Q. Quail et Timothy Feahney, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
29 avril—28—8 8 mai

Succession de Martin Wyse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 31,297—Division A.— —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Alice Wyse, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
30 avril—30—mai 5 9

Succession de Mme Christina Humbrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 32,778—Division E.—Attendu que Frederick Loeber a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Christina Humbrecht, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours de la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
26 av—26 30—mai 5

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 30,708—Division B—Succession de Sylvester Syms.—Attendu que Mme Lucy Syms, femme de Frederick J. Syms, une résidente de la ville et de l'Etat de New York, gardienne du mineur Sydney Allen Syms, a fait application à cette cour pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant au dit mineur.

Avis est ici donné à qui cela peut concerner de donner les raison dans les trente jours de la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, Lne., 2 avril 1891.
HUGUES J. LAVERGNE,
5avril—3f en 30j Député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVIL de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,736—Division E.—Joaquin Sambola vs ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'on les dits biens soient vendus par le Shérif Sambola soit par le présent soccupés par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jno. Dugan, Esq., notaire public, au No 138 rue Gravier, en cette ville, le LUNDI, 25me jour de mai 1891, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'lire un syndic, voter pour ou contre la demande du dit pétitionnaire et de prendre charge et sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter dans cette affaire les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 20 avril 1891.
(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
21 avril—3f au 25 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 32,726—Division B.—Succession de Pilcher Brothers vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires de la raison commerciale de Pilcher Brothers, composée de William Pilcher, Charles H. Pilcher et George W. D. Pilcher, soit convoquée et tenue pardevant Robert P. Upton, notaire, à son bureau, Morris Building, coin des rues Canal et Camp, en cette ville, le LUNDI, 18me jour de mai, 1891, dans le but de considérer et déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un répit, et sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre leur personne et leurs biens soient suspendues. — Et que H. H. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 avril 1891.
(Signé) FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
14 av—14 25—mai 5 16

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Maurice J. Hart vs E. K. Dreyfous.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 5,809.—En vertu d'un alias writ de fieri facias contre le plaignant dans l'affaire ci-dessus, à moi adressé par Joseph Prumbaugh, Esq., Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans. Courbara, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 30 mai 1891, à midi de la propriété ci-dessous décrite, ensemble avec toutes et chacune des bâtisses et améliorations, droits, passages, privilèges et tout ce qui y appartient en quelque sorte, à savoir:

I. **Deux certains terrains** situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'Hot. borné par les rues Choupitoulas, Payadras, Commerce et Lafayette, désignés par les Nos 17 et 18 et mesurant, au pied américain, comme suit: Le terrain No 17 mesure trente-trois pieds cinq pouces de façade sur ladite rue Commerce, sur une profondeur de quatre-vingt-dix-neuf pieds six pouces sur la ligne supérieure, et quatre-vingt-treize pieds quatre pouces sur la limite inférieure; une largeur de trente-trois pieds à l'arrière et de trente-deux No 13. mesure trente deux pieds dix pouces de façade rue Choupitoulas, sur une profondeur de quarante-sept pieds deux pouces de côté supérieur, et quarante-sept pieds dix pouces de côté inférieur, et une largeur de trente trois pieds à l'arrière et touche au terrain No 17 à l'arrière.

Sur la dite propriété s'élève un massif magasin en briques à trois étages portant le No 66 de la rue Tchoupitoulas, s'étendant à la rue du Commerce et y porte le No 11. Il est actuellement occupé par M. Cameron & Castles, épiciers en gros.

II. **Trois certains terrains** situés dans le Sixième district de cette ville, carré d'Ilet borné par l'avenue Louisiana, rue Magazine, Magasin et Tchoupitoulas, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant comme suit à savoir: Le lot numéro un formera l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Camp, et aura une profondeur de cent vingt-huit pieds, cette dernière ligne parallèle, au pied américain.

Cette propriété troisièmement décrite sera vendue conformément à un plan de S. G. De L'Isle, voyer, en date du 7 avril 1891, et déposé en mon bureau, à savoir:

1° **Un lot de terre** désigné par la lettre "F" et mesurant trente-et-un pieds de face à l'avenue de la Louisiane, sur une profondeur, entre lignes égales et parallèles, de cent vingt-huit pieds et formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et la rue Camp, sur lequel est bâti un joli cottage retiré de la rue, ayant une galerie de façade, corridor de côté, à peu près cinq chambres, office, chambre à bain, lieux d'aisance, hangar, cuve, etc., cour pavée, jolies plateabandes avec fleurs, etc, et portant le **numéro municipal 169 de Pavenue de la Louisiane.**

2° **Un lot de terre** désigné par la lettre E touchant le lot F et mesurant trente-trois pieds sept pouces et une ligne de face à l'avenue de la Louisiane sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-huit pieds sur chaque côté, et portant le numéro municipal **917 de la rue Magazine.**

3° **Un lot de terre** désigné par la lettre "A" touchant le lot "B", et mesurant trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de quatre-vingt-dix-sept pieds, sur lequel est bâti un cottage, etc., de mêmes dimensions que sur le lot "B" ci-dessus décrit, et portant le numéro municipal **913 rue Magazine.**

4° **Un lot de terre** désigné par la lettre D, (contigü au lot C) et mesurant trente-deux pieds cinq pouces de face à la rue du Magasin par quatre-vingt-dix-sept pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles, sur lequel est construite une bâtisse, etc., semblable à celle du lot ci-dessus décrite et portant le numéro municipal **911 rue des Magasins.**

III. **Deux certains lots de terre** situés dans le sixième district de cette ville, dans l'Ilet borné par l'avenue Louisiana, rue Magazine, Magasin et Tchoupitoulas, désignés comme lots Nos 1 et 2 et mesurant comme suit à savoir: Le lot numéro un formera l'encoignure de l'avenue Louisiana et de la rue Camp